



## La 9<sup>e</sup> édition du concours *Talents des Cités*<sup>®</sup> est lancée.

**Talents des Cités est une initiative  
du secrétariat d'État chargé de la Politique de la Ville et du Sénat,  
pour promouvoir et encourager les créateurs d'entreprise  
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,**

*co-organisée par :*

l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé),  
la Caisse des Dépôts, les Boutiques de Gestion,

*en partenariat avec :*

le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV),  
l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), la Fondation SFR, la Société Générale,  
le Groupe Casino, GDF SUEZ, la Fondation RATP, FinanCités, le Groupe HEC, Talan, le Club XXI<sup>e</sup> siècle,  
la Presse quotidienne régionale (SPQR), Public Sénat et France Télévisions.

### **Talents des Cités : concourir avant le 31 mai 2010**

*Talents des Cités* est un concours ouvert aux créateurs d'entreprises de moins de 40 ans, installés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et/ou en zone franche urbaine (ZFU). Les participants s'inscrivent dans l'une des deux catégories :

- « émergence » : pour ceux qui ont un projet d'entreprise,
- « création » : pour ceux qui ont créé leur entreprise ou leur activité entre janvier 2007 et décembre 2009.

**Inscription directe en ligne sur [www.talentsdescites.com](http://www.talentsdescites.com), rubrique « s'inscrire ».**

Afin de participer au concours, les candidats doivent au préalable avoir fait valider leur projet ou être accompagné par un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise, comme une Boutique de gestion.

### **Talents des Cités : calendrier 2010**

— **31 mai / minuit : date limite d'inscription**

— **Juin/juillet : jurys régionaux**, présidés par des Sénateurs, sélectionneront un lauréat dans chacune des catégories. Les lauréats de la catégorie « émergence » recevront 1 500 €. Les lauréats de la catégorie « création » percevront une dotation de 3 000 €.

— **Septembre : jury national**, réuni au secrétariat d'État chargé de la Politique de la Ville, désignera les lauréats nationaux qui recevront chacun 7 000 € et seront accompagnés activement dans leur démarche par l'un des partenaires de *Talents des Cités*.

— **Le 23 octobre au Sénat :**

• **le jury d'honneur** désignera les deux grands prix : le « Grand Prix Esprit banlieues 2010 » et la « Mention spéciale 2010 », dotés de 5 000 € chacun ;

• **la cérémonie officielle de remise des prix se déroulera dans l'hémicycle du Sénat**, en présence de membres du Gouvernement, des partenaires *Talents des Cités* et de personnalités du monde économique, sportif et culturel.

### **Critères d'évaluation des candidats**

- Parcours du créateur (motivation, profil entrepreneurial)
- Viabilité économique et financière du projet
- Impact de l'activité sur le quartier (création de lien social et d'emplois)
- Mission d' « ambassadeur des quartiers » (volonté de changer l'image des quartiers, d'aider d'autres jeunes à entreprendre).

### **Talents des Cités : un objectif**

Depuis 2002, le concours *Talents des Cités* vise à dynamiser la création d'activités et d'emplois dans les quartiers en soutenant les initiatives d'hommes et de femmes qui ont créé leur entreprise ou qui projettent de le faire. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan Espoir Banlieues du Gouvernement, et des actions de la Présidence du Sénat visant à soutenir les initiatives entrepreneuriales et citoyennes.

**Depuis 2002, Talents des Cités a récompensé 299 créateurs d'entreprise** issus des zones prioritaires de la politique de la ville. Ils ont ainsi bénéficié de l'ensemble des mesures et des aides à la création d'entreprise et au développement d'emplois durables dans des quartiers particulièrement touchés par le chômage.

**En 2009, les jurys Talents des Cités ont expertisé 250 dossiers et sélectionné 38 lauréats** dont 22 dans la catégorie « Emergence » et 16 dans la catégorie « Création ».

Les jurys régionaux ont réuni 120 experts associés à la sélection. Le jury national composé des organisateurs et des partenaires a désigné 11 lauréats nationaux.

[www.talentsdescites.com](http://www.talentsdescites.com) / [www.senat.fr](http://www.senat.fr) / [www.espoir-banlieues.fr](http://www.espoir-banlieues.fr)

Claude Lisbonis Communication / clc  
T. 01 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 — [c.lisbonis.com@wanadoo.fr](mailto:c.lisbonis.com@wanadoo.fr)